

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-572 DU 23 NOVEMBRE 1998

**Chargeant Monsieur Félix Essou
DANSOU, Ministre des Mines,
de l'Energie et de l'Hydraulique
de l'Intérim de Monsieur Adékpédjou
S. AKINDES, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

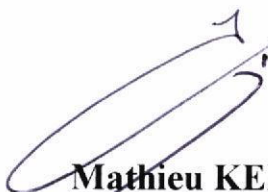
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 20 Novembre 1998, **Monsieur Félix Essou DANSOU**, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de **Monsieur Adékpédjou S. AKINDES**.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4
MMEH 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTÈRES 16 - DÉPARTEMENTS 6.